

extérieures et de la Défense nationale, a enquêté sur cette affaire.

Or, la guerre civile au Nigéria est particulièrement complexe. Ses racines sont liées à divers facteurs et remontent loin dans l'histoire de ce grand pays, et peut-être bien que seuls ceux qui sont engagés dans le conflit peuvent en mesurer l'intensité et en comprendre toute la signification. Quoi qu'il en soit, les Canadiens, comme individus, ont été vivement émus par les récits et par les images des souffrances éprouvées là-bas, et ils se sont sentis engagés. Il est cependant nécessaire de saisir un point fondamental, à savoir qu'il s'agit d'une guerre civile, et que la solution du conflit ne peut être que l'affaire des belligérants eux-mêmes. Bien sûr, ceux qui sont à l'extérieur peuvent offrir leurs services, mais ils ne peuvent imposer un règlement qui irait à l'encontre de la volonté de l'un ou de l'autre camp. A cet effet, les bons offices du secrétaire général du Commonwealth, de même que ceux de l'Organisation de l'unité africaine, ont été et demeurent toujours disponibles, et j'espère qu'on voudra continuer à les utiliser.

Le fait est que durant toutes les hostilités, il y a eu des discussions périodiques entre les autorités nigérianes et les rebelles, et certaines d'entre elles se sont échelonnées pendant plusieurs semaines. Mais il en ressort qu'il ne suffit pas de faire en sorte que les belligérants discutent ou même proclament l'urgence d'un cessez-le-feu. Ils doivent aussi être prêts à faire les concessions susceptibles de permettre un règlement pacifique, et c'est justement cet esprit de conciliation qui ne peut leur être imposé de l'extérieur.

Nous avons d'ailleurs exprimé, à plusieurs reprises, le fervent espoir du Gouvernement de voir enfin les opposants de cette guerre tragique trouver assez de bonne volonté pour négocier une paix durable.

Lors de son témoignage devant le Comité, le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, nous a aidés à comprendre certaines conséquences du problème. Il a expliqué, par exemple, qu'à plusieurs reprises, au cours des 18 derniers mois, certains compromis, qu'il jugeait, lui, d'extérieur, tout à fait acceptables, auraient pu être trouvés. Mais M. Smith ajoutait ensuite qu'il n'était pas possible d'espérer un règlement à moins que les deux parties elles-mêmes ne fassent des compromis, et je cite :

Les Biafrais devront faire des concessions sur le plan de la souveraineté, et Lagos devra en faire sur le plan de la sécurité physique et de la viabilité économique.

Je rappelle cette déclaration, monsieur l'Orateur, pour bien préciser qu'un examen attentif de la question a été fait par ceux qui étaient en mesure d'offrir leurs bons offices, et qu'il appartient aux belligérants eux-mêmes de trouver en eux un véritable esprit de conciliation, condition préalable de tout compromis. Il ne faut surtout pas que nous nous mettions dans la tête que nous, du Canada, sommes les premiers à avoir pris connaissance de cette guerre, et que nous avons toutes les réponses. Nous ne les avons pas.

Et si le Canada tentait, d'une façon ou d'une autre, d'imposer quelque solution que ce soit au conflit, cet effort serait une intervention dans les affaires intérieures d'un autre pays.